

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Liste des délibérations

Membres présents : DELOFFRE Dominique, BROUSSE Hélène – DAMIANS Norbert – PERRET Cécile – LAZZARO Olivier – LAFON Patrick – MOREL Jean-Baptiste – FOURNET Alain – APAYDIN Kadir – NICOU Olivier

Membres absents : LAGADEC Christelle – RAÏ Emilie

Absents excusés ayant donné pouvoir : BOUFFLERS Myriam (pouvoir à DELOFFRE Dominique)

Date de convocation : 22 janvier 2026

Mise à jour du tableau des emplois permanents

2026/01 – Approuvée

Il est proposé de

- modifier l'emploi permanent de chargé d'accueil à temps incomplet en le portant à 10h00 au lieu de 03h00 initialement prévues. En effet, l'agent actuellement en appui du poste de secrétaire de mairie tend vers d'autres missions relatives à l'ouverture du service extrascolaire. De plus, cela permettra de proposer des jours complémentaires d'ouverture de la mairie au public et ainsi, améliorer le service rendu à la population.
- Ajouter une mention concernant le recours à du personnel d'animation lors de l'accroissement de l'activité liée au fonctionnement du service extrascolaire durant les périodes de vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** les propositions de M. le Maire et **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du **1^{er} février 2026**, **AUTORISE** le Maire à recruter, lors de l'accroissement d'activité liée au fonctionnement du service extrascolaire, du personnel d'animation sur des contrats d'engagement éducatif (CEE) dont le nombre est fixé annuellement par délibération **et AUTORISE** le Maire à procéder aux démarches nécessaires aux déclarations de vacance de poste, de suppression et/ou de modification ainsi que prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et fixation des tarifs de la structure restaurant scolaire – périscolaire – extrascolaire

2026/02 – Approuvée

M. le Maire rappelle la volonté de la commune et les démarches entreprises jusqu'à présent afin de proposer sur son territoire un service extrascolaire. Après une présentation des modalités de fonctionnement, une tarification au forfait à la journée, avec restauration et goûter inclus, est proposée :

	QF	Tarifs
1 journée	QF <= 750	20.30 €
	751>= QF <=1000	23.80 €
	QF > 1000	25.00 €

Le tarif du repas adulte reste fixé à 3.90 €.

Afin de faciliter les mises à jour de la tarification des différents services proposés. M. le Maire intègre à la présente délibération les tarifs précédemment votés pour le restaurant scolaire et le service périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DONNE SON ACCORD** quant à l'ouverture du service extrascolaire durant les vacances scolaires, selon les modalités exposées, à compter du **1^{er} février 2026**, **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du service extrascolaire qui sera proposé durant les périodes de vacances scolaires à compter du **1^{er} février 2026**, **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et **L'AUTORISE** à réaliser toutes les démarches nécessaires à cette ouverture.

Création de postes en contrat d'engagement éducatif pour le service extrascolaire 2026

2026/03 – Approuvée

La collectivité doit être en mesure de pouvoir faire appel à du personnel de renfort en Contrat d'Engagement Educatif (CEE) pour assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Pour 2026, il est proposé de créer **2** postes d'animateurs en Contrat d'Engagement Educatif avec une modulation de la rémunération selon 3 profils d'animateurs.



Mairie d'Ambutrix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de créer **2** postes d'animateurs en Contrat d'Engagement Educatif rémunérés selon les profils présentés pour l'accueil de loisirs des petites et grandes vacances scolaires de l'année 2026, **VALIDE** les profils de rémunération du personnel qui sera recruté sur ces contrats, **DIT QUE** ces postes seront ouverts en fonction des besoins du service et les crédits correspondants seront inscrits au budget, **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et **L'AUTORISE** à réaliser toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement du service extrascolaire.

Attribution d'aides sociales sur proposition du Comité Communal d'Action Sociale

2026/04 – Approuvée

L'assistante sociale du département a saisi le Comité Communal d'Action Sociale (CCAS) afin de solliciter la commune quant à l'attribution d'aides sociales en faveur de deux administrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'urgence non remboursable d'un montant de **69.17 €**, **APPROUVE** l'attribution de deux aides alimentaires, non remboursables, d'un montant total de **75.00 €** et **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Mise à jour des autorisations spéciales d'absence (ASA) du personnel communal

2026/05 – Approuvée

Dans un souci d'une gestion des ressources humaines en faveur du personnel communal, M. le Maire avait proposé de retravailler la délibération en date du 18 février 1988 relative aux évènements ouvrant droit à une autorisation spéciale d'absence. L'avis du Comité Social Territorial du Centre Départemental de Gestion de l'Ain en date du 12 décembre 2025 a validé les modifications proposées. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** les propositions d'Autorisations Spéciales d'Absence à compter du 1^{er} février 2026 et **CHARGE** le Maire de l'application des décisions prises.

Adoption de la convention relative au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme (Service ADS) avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA)

2026/06 – Approuvée

M. LAFON Patrick, conseiller municipal, présente aux membres de l'assemblée délibérante la nouvelle convention fixant les modalités d'adhésion, d'organisation et de fonctionnement entre la commune et la CCPA, sans transfert de la compétence urbanisme mais dans le respect de la réglementation applicable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'adopter la convention relative au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme (service ADS) avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain telle que présentée en séance et **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Sou des Ecoles

M. le Maire rappelle que l'école organise tous les 3 ans une classe verte. Il indique, aux membres de l'assemblée délibérante, avoir reçu une demande de subvention exceptionnelle du Sou des Ecoles pour l'organisation par l'école d'un séjour à Villars de Lans du 08 juin au 12 juin 2026, pour 18 élèves et 3 adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer à l'association du Sou des Ecoles, au profit de l'école, organisatrice d'un séjour de type classe verte à Villars-de-Lans, une subvention exceptionnelle d'un montant de **1500.00 €**, **DIT QUE** le montant sera imputé sur le budget communal 2026 et versé avant le vote de ce dernier et **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

Projet Immobilier au Gaillot

Une agence immobilière est venue présenter un projet de 5 lots sur deux parcelles situées entre l'impasse du Gaillot et l'impasse Longe Rays. Le bâti existant sera maintenu sur un des lots. La construction de maisons de type RDC ou R+1 d'une superficie de 90/95 m² sont envisagées.

La commune attend de recevoir les autorisations d'urbanisme correspondantes.

Réunion Cadastre solaire

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) a mandaté la société coopérative d'intérêt collectif PI'Ain d'énergie afin de présenter le cadastre solaire, outil permettant aux administrés de connaître le potentiel énergétique de leur toiture à travers l'installation de panneaux solaires.

Une réunion d'information publique se déroulera le vendredi 06 mars 2026 en mairie, dans la salle de réunion du conseil municipal et sera suivie de deux permanences en mairie, le mardi 10 mars 2026 de 14h00 à 16h00 et le vendredi 13 mars 2026 de 10h00 à 12h00 pour un échange personnalisé.

Cette démarche n'a aucun caractère commercial et est proposée à titre informatif.

Enrobé Rue Pasteur

Suite à des travaux récents sur le réseau gaz, rue Pasteur, l'enrobé fait apparaître des aspérités et trous. L'entreprise doit intervenir pour une reprise de celui-ci.

Tilleul – Terrain de pétanque – Place des Anciens Combattants

Mme PERRET Cécile, adjointe au maire, partage avec les membres du conseil municipal, l'échange avec un administré concernant les problématiques générées par le tilleul présent au terrain de pétanque.

Le calendrier des prochains conseils municipaux sera transmis à l'équipe municipale ultérieurement
Fin du conseil municipal à 09h28